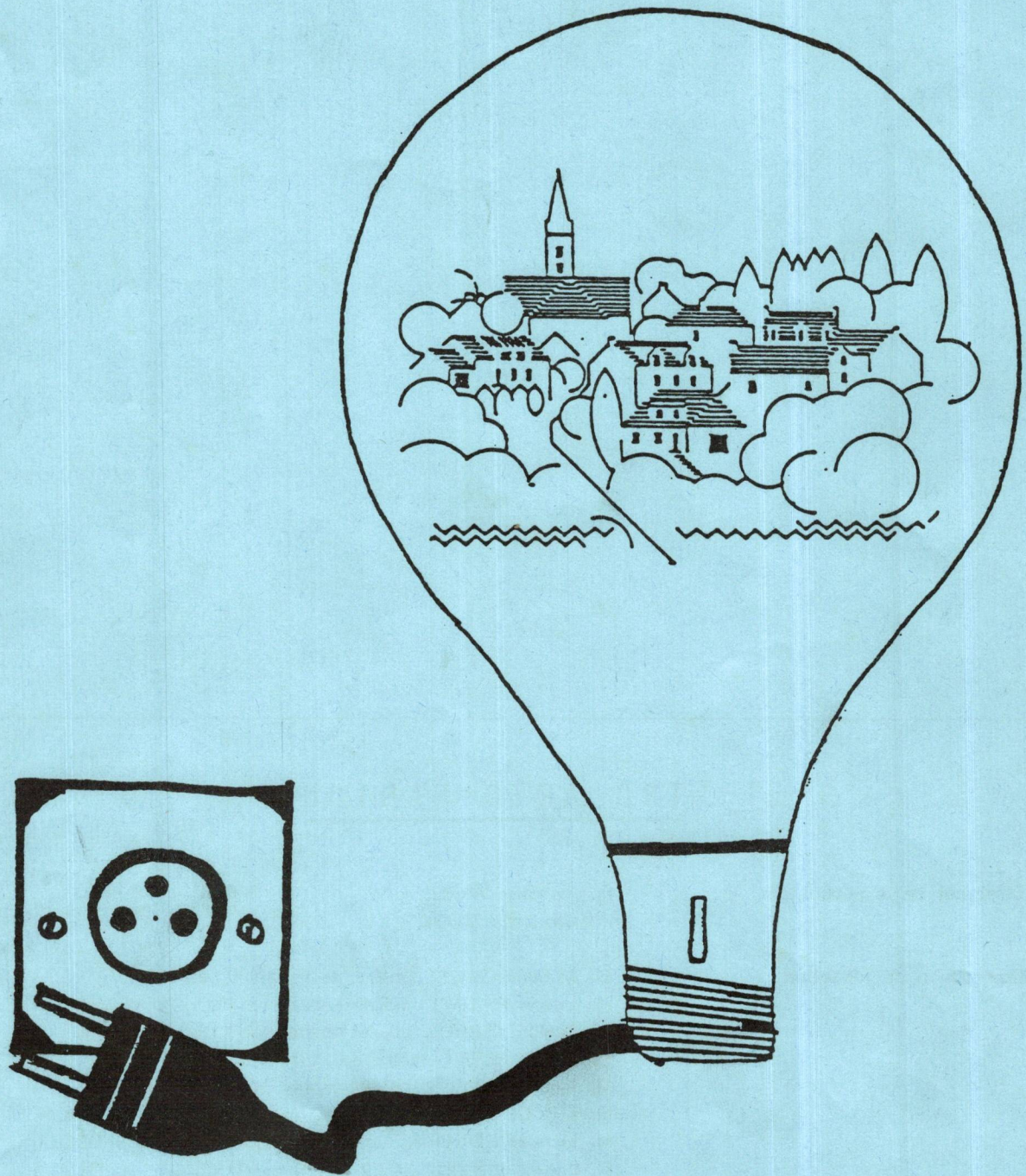


tro ar c'hanton

BULLETIN CANTONAL D'INFORMATION



NOVEMBRE 85 - No 31 GRATUIT

TRO AR C'HANTON

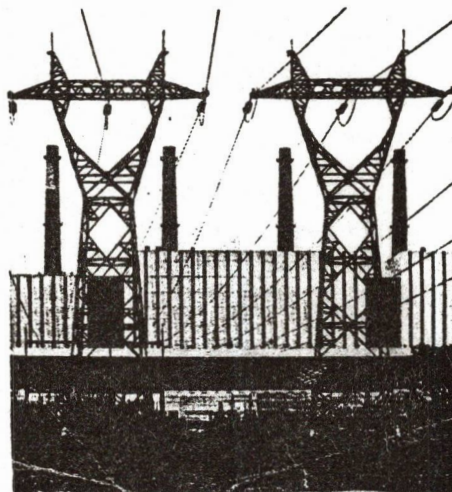
- Directeur de la publication : M. Alphonse ARZEL
Président du SIVOM
- Commission de rédaction : M. Alphonse ARZEL, maire de PLOUDALMEZEAU
M. Joseph PATINEC, adjoint-maire de PLOUDALMEZEAU
M. Achille KERROS, adjoint-maire de PLOUDALMEZEAU
M. Joseph HERRY, maire de PLOUGUIN
M. Jean CALVARIN, adjoint-maire de SAINT-PABU
Mme ROUE Thérèse, conseillère municipale à LAMPAUL
M. Jacques PERHIRIN, Conseiller municipal à PORSPODER
M. Robert ROHOU, adjoint-maire de LANILDUT
M. François LENAFF, maire de BRELES
Mme Denise BERNARD, Conseillère municipale à PLOURIN
M. Gérard MESTRE, adjoint-maire de TROUERGAT
M. Jean-François LANGOËT, animateur cantonal

SOMMAIRE

- Le Syndicat d'Electrification de la région de Ploudalmézeau. P.5
- Feuilleton : "Le petit train". P.6
- Résultats des concours des Florales. P.9
- L'embellissement sur le Canton de Ploudalmézeau. P.13
- Compte-rendu de la réunion du SIVOM. P.14
- Programme des Fêtes. P.16
- Programme Cinéma. P.17



LE SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE LA REGION DE PLOUDALMEZAU



Le Syndicat d'électrification du secteur de Ploudalmézeau a été créé par arrêté préfectoral du 30 Juin 1926.

14 communes y adhèrent : Ploudalmézeau, Landunvez, Porspoder, Lanildut, Brélès, Plourin, Lampaul, St-Pabu, Plouguin, Coat-Méal, Milizac, Bourg-Blanc et Tréouergat.

Le syndicat est constitué pour une durée illimitée, le siège est fixé à la Mairie de Ploudalmézeau, il est administré par un comité comprenant les délégués des communes et le conseiller général du canton. Les fonctions de Receveur sont exercées par le Percepteur de Ploudalmézeau.

BUTS DU SYNDICAT

1^o) Le renforcement des lignes

Quand un usager s'aperçoit d'une chute de tension sur la ligne il le signale soit à la Mairie de son domicile, soit au Président du syndicat.

Quand un conseil municipal envisage la création d'un lotissement, il se met en rapport avec le syndicat pour savoir s'il y a lieu de renforcer la ligne afin de fournir l'énergie électrique nécessaire à ce lotissement. Toutes

ces opérations de renforcement sont en principe financées par le syndicat.

2°) L'extension des lignes

Voici la marche à suivre pour une demande d'extension en vue d'alimenter en énergie électrique une nouvelle construction.

Retirer à la mairie de votre domicile un imprimé "Certificat de possibilité d'alimentation en énergie électrique" C.P.A.E .

Expédier cet imprimé accompagné d'une photocopie du permis de construire et du plan de masse à Mr le Chef de district E.D.F de St-Renan.

Deux solutions peuvent être envisagées, soit le branchement direct par l'E.D.F de St-Renan, soit l'obligation d'une extension de la ligne de basse tension. Dans ce dernier cas le candidat à la construction adresse une demande d'extension à Mr le Président du syndicat. Une étude sera alors faite par l'intermédiaire de la D.D.A de Brest, directeur des travaux, qui s'adressera à une entreprise pour l'élaboration d'un devis. Vous recevrez la facture que vous réglerez au Percepteur de Ploudalmézeau. Celui-ci fait part au syndicat du règlement du montant des travaux et l'ordre d'exécution est donné.

Le financement de tous ces travaux d'extension est en principe supporté par le candidat à la construction.

3°) Extensions individuelles

Participation du syndicat de 60 % sur un montant des travaux plafonnés à 4000

francs par usager, ce qui aboutit pratiquement à accorder 2400 francs à tous les usagers compte-tenu du coût actuel moyen des extensions.

4°) Extensions pour lotissements commerciaux

L'aide du syndicat est de 700 francs par lot construit dans ce lotissement, le versement de cette aide aux communes étant subordonné à la production du certificat de conformité pour chaque maison construite.

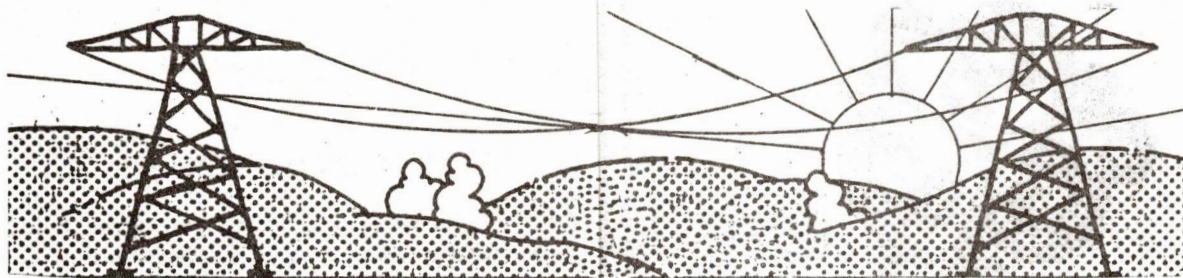
5°) Entretien de l'éclairage public

A la charge du syndicat : les interventions programmées tous les 18 mois avec remplacement systématique des lampes, les trois visites périodiques annuelles de contrôle au sol comprenant main-d'oeuvre et fournitures éventuelles.

A la charge des communes : sur leur demande, les interventions fortuites comprenant main d'oeuvre et fournitures éventuelles.

Les diverses participations du syndicat énumérées ci-dessus suppose que ce syndicat soit le maître-d'oeuvre des travaux.

Pour plus amples renseignements veuillez vous adresser à Mr le Président du syndicat, mairie de Ploudalmézeau.





LE CHEMIN DE FER DEPARTEMENTAL
DE BREST A PORSPODER (3)

Au cours des dix premières années, les wagons furent construits par Blanc-Misseron, aux Ateliers du Nord de la France. Ils étaient en bois, à caisses courtes, essieux parallèles, avec des banquettes longitudinales face à face et des plateformes ouvertes à chaque extrémité. Ils comportaient 16 places assises et 6 ou 8 debout.

Ultérieurement d'autres modèles furent mis en service avec des caractéristiques améliorées : banquettes transversales, places plus nombreuses, parfois tôlees, suspensions à bogies, etc. Les freins à vis, très insuffisants, furent remplacés par des freins Westinghouse automatiques.

Il ne faut pas oublier de mentionner le wagon-salon que tout réseau important se devait de posséder ; il était utilisé pour les inaugurations et les déplacements de personnalités. Celui des CFDF comportait 12 confortables places assises et 4 debout sur des plateformes exigües.

La traction était assurée par des locomotives à vapeur construites par les Etablissements CORPET.

Sur notre ligne, les trains étaient formés au maximum de 10 voitures et d'un fourgon à bagages. Des wagons à marchandises y étaient parfois inclus.

A partir de 1922, on utilisera également des autorails à essence, GMC d'abord, Panhard à la fin. Ils s'annonçaient par un cloche, qui

fut remplacée par la suite par un sifflet, puis par un avertisseur à deux sons. Le premier autorail Panhard fut complètement détruit le 30 Septembre 1931, au passage à niveau de Landunvez, dans une collision avec un car qui provoqua un incendie.

Les ateliers d'entretien du matériel étaient d'abord à BREST. Ils furent transférés à Lesneven quand cette ville devint un noeud important du réseau ferré du nord-Finistère.

Avant la guerre de 1914, quatre trains par jour circulaient dans chaque sens entre Brest et Porspoder. Les durées de trajet étaient de 1h30 pour Ploudalmézeau, 1h42 pour Portsall, 2h03 pour Porspoder. En 1930, il n'y eut plus que trois trains par jour, plus, le Samedi un train jusqu'à St-Renan seulement ; mais les durées de trajet se trouvaient réduites à 1h21 pour Ploudalmézeau, 1h30 pour Portsall et 1h46 pour Porspoder. Des services supplémentaires s'y ajoutaient pendant l'été et à l'occasion de fêtes et de cérémonies.

En 1893, le voyage de Brest à Ploudalmézeau coûtait 1f65 de l'époque en deuxième classe et 2f45 en première classe. Il était gratuit pour les enfants en dessous de trois ans "à la condition d'être portés sur les genoux des personnes qui les accompagnent". Les enfants de 3 à 7 ans payaient demi-tarif et avaient droit à une place distincte, "toutefois, dans un même compartiment, deux enfants ne peuvent occuper que la place d'un voyageur". Le transport des chevaux et des vaches en train de marchandises coûtait 3f60 par tête ; celui des veaux et des porcs 1f45 ; celui des moutons, brebis et chèvres 0f75, il s'y ajoutait quelques centimes de "frais de désinfection".

En 1914, les prix avaient augmenté : de Brest à Ploudalmézeau, 2f45 en 2ème classe, 3f70 en 1ère.

Des incidents se produisaient parfois. Quelques-uns ont été glanés dans les journaux de la fin du siècle dernier et ils constituent des faits divers évocateurs d'un temps révolu.

Bohars, le 24 Oct.93 Le train venant de Brest a renversé, au passage de la route de Milizac, une charrette attelée de deux chevaux. Le conducteur était ivre et s'était

engagé sur la voie. Un des chevaux a été tué. Par un hasard miraculeux, le conducteur, projeté dans le fossé n'a été que blessé.

Plourin, le 22 Oct.93 Dimanche, vers 6h du soir, à l'arrivée du train, Nicolas M., journalier en cette commune, s'est placé par bravade sur la voie et y est resté jusqu'à ce que la machine fut à quelques mètres de lui. Il y serait même resté plus longtemps si Mme Jan, femme du Chef de gare, ne s'était précipitée sur lui et ne l'eut au péril de sa vie, arraché à une mort certaine... Cette sorte d'imprudence a valu un procès verbal à son auteur.

Lambézellec, le 7 Mars 94 Un déraillement dû à la malveillance s'est produit Mercredi soir sur la ligne de Ploudalmézeau. Le train de Lannilis arrivait à la gare de La Villette lorsque, par suite de cailloux placés dans l'aiguille, la locomotive dérailla, entraînant le fourgon qui sauta des rails à son tour. Après plusieurs heures de travail, le train de Lannilis a pu se remettre en route vers 10h avec une machine de secours. Les auteurs de ce déraillement sont deux mauvais sujets qui vont être poursuivis.

Lambézellec, le 7 Avril 94 Vers 9h du matin, au moment où le train de Ploudalmézeau avait dépassé de 200m la halte de La Villette, un individu d'une cinquantaine d'années se jeta sur la voie. Le train n'était plus qu'à dix mètres et quoique le mécanicien ait renversé la vapeur, la locomotive et le premier wagon passèrent sur ce malheureux : la mort fut instantanée. C'est un ouvrier du port retraité qui ne paraissait pas jouir de toutes ses facultés mentales.

Bohars, le 21 Déc.94 Vers 7h, Mr Monot, minotier, et son domestique venaient prendre livraison de deux wagons de blé. Mlle Hortense PENNEC, âgée de 17 ans, qui remplit les fonctions de Chef de gare, voulut les aider à pousser un des wagons sur une plaque tournante. Malheureusement, la plaque était dérangée et la wagon dérailla ; Mlle PENNEC fut coincée entre le poteau de la barrière et le wagon. Il fallut aller dans une ferme voisine chercher une hache pour couper le poteau. Mlle PENNEC resta un quart d'heure dans cette position. Ses blessures sont assez graves.

Plourin, le 16 Juil. 95 Vers 7h du matin, le train allant de Ploudalmézeau à BREST arrivait au Km 23 quand le mécanicien aperçut à une cinquantaine de mètres un madrier déposé en travers des rails. Il renversa aussitôt la vapeur ; mais, comme la voie se trouve à cet endroit légèrement en pente, le train ne put s'arrêter à temps. Heureusement le chasse-pierres rejeta le madrier sur le côté de la voie et il n'y eut pas d'accident. L'évènement s'est produit au hameau de Loquilloc, devant un champ appartenant à Mme RAGUENES chez qui la pièce de bois avait été prise.

St-Renan, le 1er Fév.96 Le train de 6h du soir venait de quitter la gare, se dirigeant sur Brest, lorsqu'une voiture sortit des rails. Au milieu de l'affolement général, un voyageur eut la présence d'esprit de serrer le frein et au même moment le mécanicien arrêta sa machine. Mais un jeune homme qui était sur la plateforme avant de la voiture déraillée avait disparu ; on le retrouva gisant dans une mare de sang à 150 mètres de la gare. Le corps était horriblement mutilé, la tête presque détachée du tronc, la jambe droite coupée en deux endroits. On ne sait pas si la secousse produite quand le wagon est sorti des rails l'a fait tomber ou si c'est sa chute qui a provoqué le déraillement.

Lambézellec, le 2 Janv.99 Le train de Ploudalmézeau qui part de Brest à 6h du soir entrainait en gare de La Villette quand le mécanicien vit un homme étendu tout près des rails. Il renversa la vapeur et serra énergiquement le frein, mais malgré tout l'homme fut entraîné par le chasse-pierres sur une vingtaine de mètres puis projeté sur le côté de la voie. Ses blessures se réduisirent heureusement à quelques contusions sur la figure et sur le corps. Le héros de l'histoire revenait du bourg où il avait pris un peu trop de consommations avec des amis ; arrivé près de la voie ferrée, il buta, tomba et s'endormit à quelques centimètres du rail.

Ploudalmézeau, le 2 Oct.99 Le dernier train de la journée à destination de Portsall a déraillé entre les deux localités. La locomotive s'est couchée sur la flanc, entraînant trois voitures qui ont été endommagées, mais dans lesquelles heureusement, il n'y avait pas de voyageurs. Parmi ces derniers, une quinzaine, aucun n'a été blessé ni même contusionné. L'accident est attribué à un affaissement de la voie causé par les pluies abondantes des derniers temps.

NOTA

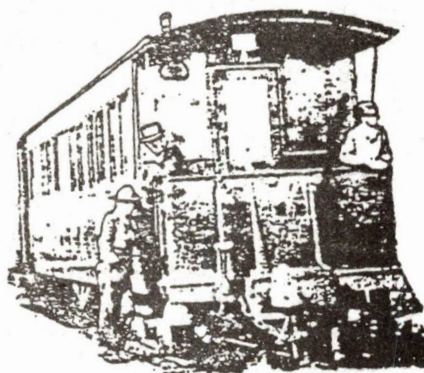
Dans le n° précédent, page 7, colonne de gauche, 2ème paragraphe, il fallait lire :

"... et de la D 27, (le petit bâtiment de la halte de Kersaint) est transformé maintenant en résidence secondaire. A Landunvez, la station se trouvait à droite de la D 27, à sa bifurcation avec la bretelle menant au bourg."

(à suivre)

P.MAILLY

Association "DE L'ABER
BENOIT A L'ABER ILDUT.



EXCELLENTE PARTICIPATION

ET

RESULTATS REMARQUABLES



AUX DIFFERENTS CONCOURS D'EMBELLISSEMENT 1985

Il y a bientôt 15 ans que le canton de Ploudalmézeu s'est engagé dans la voie de l'embellissement et de l'amélioration du cadre de vie par la création d'une commission d'embellissement au sein du SIVOM. En réalité le démarrage est plus ancien puisque dès 1966 la Maison Familiale de Ploudalmézeu, associée à la Maison Familiale de Lampaul, s'était attaquée au problème en créant un concours d'embellissement pour les élèves des deux établissements.

On pourra lire dans l'article suivant dans quelles conditions cette ébauche s'est déroulée et les efforts déployés aujourd'hui. Toujours est-il que les résultats sont là et que notre canton est envié par la plupart de nos

voisins, qui d'ailleurs s'y mettent à leur tour. Cette année toutes les communes du canton se sont inscrites au concours national "Fleurir la France". L'inscription des communes est obligatoire pour que les particuliers puissent y participer. Ensuite, pour les particuliers, la sélection s'opère à 5 niveaux : la commune, l'arrondissement, le département, la région et le stade national. Chez nous, sur le plan local, nous avons un stade supplémentaire : c'est le canton. Par ailleurs, au stade communal et au stade cantonal, deux classements sont effectués : pour le concours cantonal sont retenus seulement ceux qui n'ont pas obtenus de prix depuis deux ans, alors que pour le concours officiel tout le monde participe.

Depuis deux ans, la commission cantonale a aligné les catégories sur celles retenues pour le concours officiel, à savoir :

- 1ère catégorie : maison avec jardin très visible de la rue.
- 2ème catégorie : décor floral installé sur la voie publique.
- 3ème catégorie : balcons ou terrasses sans jardins visible de la rue.
- 4ème catégorie : fenêtres ou murs
- 5ème catégorie : immeubles collectifs notamment H.L.M comportant au moins 8 appartements fleuris.
- 6ème catégorie : hôtels, restaurants, cafés, avec ou sans jardin.
- 7ème catégorie : exploitations agricoles
- 8ème catégorie : campings.

Pour le concours cantonal, les résultats ont été les suivants :

Façade fleuries avec ou sans jardins

1er Prix : BEGOC Jean Yves, 3, rue Claude Le Laë, Ploudalmézeau.
2nd Prix : MOUENAN, Kerdeivas, Porspoder.

Jardins jusqu'à 500 m²

1er Prix : OMNES François, Le Budou, St-Pabu.
2nd Prix : LE PORS Claudine, Melon, Porspoder.

Grands jardins de plus de 500 m²

1er Prix : CONQ Jean Luc, Roch-Glaz, Tréouergat.
2nd Prix : CABON - BIZIEN, Lanalouarn, Plouguin.



Fermes fleuries

1er Prix : JACOB Jean, Kerizaouen, Plourin.
2nd Prix : BOSSARD Joseph, Kerlumbars, Plouguin.

Au stade arrondissement, notre canton s'est particulièrement distingué, collectionnant les prix dans la plupart des catégories, malgré une concurrence de plus en plus importante au fil des années :

Communes de 300 à 1000 habitants : 1er PLOURIN.

Communes de 1001 à 5000 habitants : 1er PLOUDALMEZEAU. 3ème ex-aequo : PLOUGUIN.

PARTICULIERS.

Le premier de chaque catégorie a concouru au stade départemental. Pour notre canton, les résultats ont été les suivants :

1ère catégorie : Maisons avec jardins très visible de la rue.

- 1 - Mr Gérard GUIRRIEC, Pen ar Prat, St-Pabu, 29262 PLOUDALMEZEAU.
- 2 ex-aequo - Mr Jean Yves BEGOC, 3, rue Claude Le Laë, 29262 PLOUDALMEZEAU.
- 3 ex-aequo - Mr Joseph MAZE, Kerénès, Plouguin, 29262 PLOUDALMEZEAU.
- 5 ex-aequo - Mr Jean-Yves PGULIQUEN, Mazou, 29236 PORSPODER.
- 7 - Mme Alice CLGATRE, Runacost, Plourin, 29262 PLOUDALMEZEAU.
- 8 - Mr André LE BORGNE, Kerrincuff, Lampaul, 29262 PLOUDALMEZEAU.

3ème catégorie : Balcons ou terrasses sans jardins visible de la rue.

- 2 - Mr Marcel LE HIR, 22, rue Claude Le Laë, 29262 PLOUDALMEZEAU.
- 4 - Mme Claudine LE PORS, Melon, 29236 PORSPODER.

4ème catégorie : Fenêtres ou murs.

- 1 - Mr Jean TREGUER, Bour de Lampaul, 29262 PLOUDALMEZEAU.
- 2 ex-aequo - Mme Anne-Marie MOREL, 53, rue de Kerdéniel, Portsall, 29262 PLOUDALMEZEAU.
- 3 ex-aequo - Mr François OGOR, Traon Yvern, Plouguin, 29262 PLOUDALMEZEAU.
- Mme Catherine FLOCH, Bourg de Plourin, 29262 PLOUDALMEZEAU.

5ème catégorie : Immeubles collectifs, notamment H.L.M. comportant au moins 8 appartements fleuris.

- 1 - Résidence " Le Grand Melgorn ", Le Spernoc, 29236 PORSPODER.

6ème catégorie : Hôtels, restaurants ou cafés, avec ou sans jardin.

- 1 - Restaurant MARZIN, Rue Henri Provostic, 29262 PLOUDALMEZEAU.
- 4 - Bar MINEC, Melon, 29236 PORSPODER.

7ème catégorie : Fermes fleuries.

- 1 - Mr et Mme Jean JACOB, Kerizouen Névez, Plourin, 29262 PLOUDALMEZEAU.
- 3 - Mr Joseph BOSSARD, Kerlumbars, Plouguin, 29262 PLOUDALMEZEAU.
- 5 ex-aequo - Mr Jean PAUL, Kervézennec, 29262 PLOUDALMEZEAU.
- Mr Nicolas TERROM, Kerravénoc, Lampaul 29262 PLOUDALMEZEAU.
- 8 - Mr et Mme François PRIGENT, Kérautret, Lanildut, 29236 PORSPODER.
- 9 - Mr Yves COPY, Ruzulan, St-Pabu 29262 PLOUDALMEZEAU.
- 11 - Mr MAGUEUR, Kernévez, 29236 PORSPODER.

Enfin au stade régional BRETAGNE :

- # Communes de 301 à 1000 habitants : 3ème PLOURIN.
- # Communes de 1001 à 5000 habitants : 1er PLOUDALMEZEAU.

PARTICULIERS :

1ère catégorie : Maison avec jardin très visible de la rue.

- 3 - Mr Gérard GUIRRIEC, Pen ar Prat, SAINT-PABU.

4ème catégorie : Fenêtres ou murs.

- 4 - Mr Jean TREGUER, Bourg, LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU.

5ème catégorie : Immeubles collectifs, notamment H.L.M. comportant au moins 8 appartements fleuris.

- 2 - Résidence " Le Grand Melgorn ", Le Spernoc, PORSPODER.

6ème catégorie : Hôtels, restaurants, cafés avec ou sans jardin.

- 3 - Restaurant MARZIN, rue Henri Provostic, PLOUDALMEZEAU.



7ème catégorie : Exploitations agricoles.

1 - Mr et Mme Jean JACOB, Kerizaouen Névez, PLOURIN-PLOUDALMEZEAU.



**SOIREE DES REMISES DES PRIX
DES CONCOURS
D'EMBELLISSEMENT**



La remise des prix pour le concours cantonal d'embellissement et pour certains concours communaux aura lieu le vendredi 22 Novembre à 20 h 30 dans la salle de réunions de la salle omnisports de Ploudalmézeau.

Cette soirée sera agrémentée par la présentation d'un montage de diapositives de très grande qualité réalisé par Monsieur TRISTAN pour le compte du Conseil Général sur le fleurissement dans le Finistère. Monsieur TRISTAN viendra lui-même présenter cette réalisation.

Tous ceux qui aiment les fleurs sont invités à cette soirée. Ils n'auront pas à regretter leur déplacement.





Les résultats obtenus actuellement au niveau des concours d'embellissement ne doivent pas nous faire oublier tout le travail qui a été accompli depuis 20 ans pour embellir le cadre de vie.

En effet c'est en 1966 que les Maisons Familiales de Ploudalmézeau et de Lampaul décidaient d'organiser pour la 1ère fois un concours d'embellissement. Il ne s'agissait pas, à l'époque, de concours de fermes fleuries, mais d'un jugement sur l'évolution de la situation durant une année dans telle ou telle exploitation. Pour ce faire, une commission passait chez les intéressés en début de l'année scolaire afin de réaliser un état des lieux et de conseiller le jeune sur son projet. Ensuite cette même commission repassait en fin d'année scolaire pour voir ce qui avait changé et si les familles avaient tenu compte des conseils donnés ou pas. Puis un classement était établi, essentiellement en fonctions des efforts fournis et la remise des prix avait lieu en Septembre ou en Octobre.

1966-1986 : soit vingt ans déjà. Pour les jeunes c'est du passé, c'est loin. Pour les autres, c'était hier. Et pourtant à l'époque, il s'agissait encore, dans bien des cas, d'envisager avec les familles le déplacement du tas de fumier, le comblement d'une mare de purin, l'évacuation des eaux sales et du purin dans une autre direction, le débroussaillage des ronces et orties dans une cour, etc... Ces familles avaient adhéré nombreuses à cette initiative et dès la troisième année on mettait en place une banque d'achat et d'échange de plantes d'ornement, ainsi qu'une pépinière. Mais le plus surprenant a été la prise de conscience collective, car certains quartiers se sont transformés rapidement. Un peu jaloux des transformations opérées chez les voisins ou vexés de leur propre situation, plusieurs exploitants ont pris pelle et pioche et se sont attaqués à leur environnement. Ce n'était pas

L'EMBELLISSEMENT SUR LE CANTON DE PLOUDALMEZEAU

chose facile à cette époque où on montrait encore du doigt les hommes qui "passaient leur temps" à ce genre d'occupation.

Il est très agréable de constater que certaines des réalisations primées à cette époque sont toujours parmi les plus belles et que certains lauréats s'il y a 18 ou 20 ans, tels Jo PRONOST ou Christian MARZIN, sont devenus des professionnels. Ces concours ont duré 5 ans, puis pour des raisons matérielles et des questions de programmes, il a fallu les interrompre.

Mais l'esprit d'embellissement et d'amélioration du cadre de vie était créé et en 1974 on mettait en place la commission cantonale d'embellissement, regroupant les 10 communes du canton. On organisait aussitôt des concours communaux et un concours cantonal regroupant les premiers classés de chaque commune. On incitait aussi les communes à améliorer et à embellir leur territoire et dès 1976 on a commencé à organiser des voyages de vulgarisation (1 ou 2 par an) ainsi que des réunions d'informations techniques. En début 79 le SIVOM décidait la création d'une pépinière cantonale afin de faciliter l'aménagement des communes et plusieurs d'entre elles se lançaient déjà dans le concours national "Fleurir la France". Enfin, cette année les 10 communes du canton, soit la totalité, ont participé à ce concours avec les résultats et les satisfactions que l'on connaît. Autre fait important au niveau cantonal : la première édition des floralies en 1984 et sa suivante en 1985, qui fait de notre canton, pour le Nord-Finistère, l'équivalent de ce qu'est Trégourez pour le Sud.

"Dites-le avec des fleurs" : puisse cette devise être adoptée par tous nos concitoyens.

Jo PATINEC
Responsable de la Commission
Cantonale d'Embellissement

SIVOM

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 JUILLET 1985

ORDRE DU JOUR

- 1°) Implantation d'une éolienne expérimentale à Landunvez.
- 2°) Collège de Portsall.
- 3°) approbation du compte administratif : exercice 1984.
- 4°) Vote du Budget Supplémentaire : exercice 1985.
- 5°) Affaires diverses.

Le Comité du SIVOM s'est réuni le lundi 29 Juillet 1985 à 14h30 à la Mairie de Ploudalmézeau, sous la Présidence de Mr Alphonse ARZEL, sénateur et Maire de Ploudalmézeau, assisté de MMrs BERTRAND, MAZE, HERRY et MORVAN vice-présidents, en présence de Mr CHEMINANT, Président du SIVOM de St-Renan, Mr TALARMIN, Conseiller Général du Canton, Mr OLU ingénieur D.D.A., Mr TUAL, délégué de la D.D.E., Mr CLOAREC receveur du syndicat. Mme Marie LE DREFF a été élue secrétaire de séance. Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de MMrs PATINEC, SALIOU, PROVOST, JACOB, Mme MERET qui avaient donné pouvoir.

IMPLANTATION D'UNE EOLIENNE A LANDUNVEZ

Un projet d'expérimentation, concernant l'exploitation de l'énergie électrique éolienne en zone rurale a été agréé. Pour cette expérience, le territoire de la commune de Landunvez a été retenu ; le dossier présenté par la S.A.F.I. (Société d'Aménagement du Finistère) en accord avec la société "Le Matériel Magnétique" a désormais reçu l'accord de tous les partenaires financiers. Cette opération, prévue pour une durée expérimentale de

2 ans, avec possibilité d'implantation définitive est d'un haut intérêt technologique, en vue d'une mise en valeur du gisement éolien Léonard. Dans sa réunion du 19 Avril, le Comité Syndical avait demandé de surseoir à toute décision afin que le bureau du syndicat étudie de plus près les conventions qui sont à passer d'une part avec la S.A.F.I., d'autre part avec Mr QUEMENER qui reçoit l'ouvrage, afin de garantir au mieux le SIVOM contre tous les risques.

L'estimation prévisionnelle des dépenses est de 450.000 francs H.T et leur financement sera assuré à concurrence de 450.000 francs

pour les subventions suivantes.
- 180.000 F de la C.E.F.
- 180.000 F de l'A.F.M.E.
- 90.000 F du département du Finistère

et pour le solde soit 83.700 F du SIVOM de Ploudalmézeau, somme égale à la T.V.A, qui lui sera réservé par le Fond de Compensation.

Le Comité Syndical a fait préciser dans la Convention que le SIVOM se refuse de dépasser cette somme, la société faisant son affaire personnelle du financement des dépassements de prix qui pourraient être constatés par rapport au coût prévisionnel ci-dessus.

La seconde convention a pour objet de définir les droits et obligations de chacune des parties : le SIVOM et Mr QUEMENER.

Après avoir entendu l'exposé du Président, un vote intervint concernant l'adoption de ces deux conventions ainsi présentées. Pendant le vote Mr QUEMENER, délégué élu au SIVOM de la commune de Landunvez s'est retiré de l'assemblée pour respecter la légalité de la décision. Le vote a donné le résultat suivant : pour 22 contre 4 abstention 1

COLLEGE DE PORTSALL TRANSFERTS DE COMPETENCE.



A partir du 1er Janvier 1986, les départements prendront en charge les collèges.

Ce transfert s'opère dans le cadre de la décentralisation. L'Etat conservera la responsabilité du Service Public de l'Enseignement (recrutement des maîtres, affectation des élèves, contenu pédagogique).

Les départements et les régions se voient confier les attributions en matière de planification scolaire, de construction et de gestion des établissements.

Toutefois il est prévu pour les communes ou groupement de communes de se voir confier de plein droit par le D.P.T et pour une durée qui ne peut être inférieure à 6 ans, la construction, l'extension, l'entretien et le fonctionnement d'un collège.

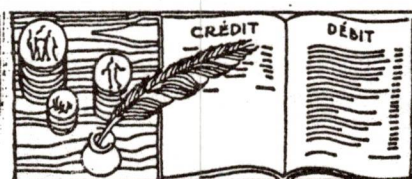
Le Conseil Général du Finistère dans sa séance du 11 Juin

1985 a manifesté sa préférence à cette formule, considérant que la gestion des établissements scolaires déjà assurée de façon importante par les communes ou leur groupement, nécessite essentiellement une approche et un suivi des problèmes au niveau local.

Le président demande de suivre la proposition du département qui consiste à confier au syndicat la responsabilité pendant 6 ans.

Cette proposition est adoptée par 27 voix pour et une abstention.

COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 84.



Avant de passer au compte administratif, le Président donne lecture de la situation exacte des factures en instance au 25 Juillet 1985. En section d'investissement, elles s'élèvent à la somme de 412.911 F, en fonctionnement à 615.779 F

Le Président présente ensuite les réalisations du compte administratif, chapitre par chapitre durant l'année 1984.

En section de fonctionnement,
Les recettes s'élèvent à la somme de 8.603.486 F

Les dépenses à 8.305.665 F il en résulte un excédent de 297.821 F

En section d'investissement
Le total des recettes s'élève à 5.230.747 F

Celui des dépenses à 2.169.844 F d'où un excédent de clôture 3.060.903 F

Le compte administratif - exercice 84 - ainsi présenté est approuvé à la

majorité des suffrages exprimés. Sur 27 votants : pour 21 contre 6.

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 85

Le budget supplémentaire se présente comme suit :

En section de fonctionnement,
les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 331.821 F.

En section d'investissement,
les dépenses s'élèvent à la somme de 3.367.961 F, les recettes à la somme de 3.969.474 F. D'où un excédent d'investissement de 601.513 F. Le budget supplémentaire ainsi présenté est voté par 22 voix pour, 6 contre.

FIXATION DES PRIX DE LOCATION DE MATERIELS

Le Comité Syndical décide de fixer le prix de location du podium à 6,45 F H.T le m² et le prix de la table plus trois tréteaux à 6,40 F l'unité, sans compter le transport. Les prix concernent les associations hors canton. Il est donné un avis défavorable à la location des salles omnisports aux particuliers ou associations hors canton.

INSTALLATION DE GRUES SUR LE QUAI DE LANILDUT.

M. MAZE, maire de Lanildut donne connaissance d'un courrier concernant l'utilisation d'une grue sur le quai durant la saison goémonnière. Pouvoir est donné au maire pour régler ce problème local.

REPLACEMENT EVENTUEL D'UNE PELLE-CHARGEUR.

Le Comité Syndical donne pouvoir au bureau pour régler le problème de remplacement de la pelle-chargeur devenu nécessaire pour la bonne marche du service.

D'ailleurs le bureau se réunit le mercredi 31 Juillet pour étudier le planning d'utilisation du personnel et du matériel jusqu'à la fin de l'année 1985.

LOCATION DU QUAI DE STELLAC'H.

Le président est autorisé à

passer une nouvelle convention avec Mr HANSEN, concernant l'utilisation d'une partie du quai du Stellac'h.

PROGRAMME DES FETES

- 16 Novembre : Ploudalmézeau. Soirée Cabaret avec Didier SQUIBAN. Organisé par la section Canoë.
- 21 Novembre : Ploudalmézeau. Conférence "Aber Benoit Aber Ildut".
- 23 Novembre : Lanildut. Loto à l'école publique.
- 19 Décembre : Ploudalmézeau. Conférence "Aber Benoit Aber Ildut".
- 16 Février : Ploudalmézeau. Kig ha Farz. Ecoles St-Jo, St-Anne.
- 25.26.27 Mai : Ploudalmézeau. Florales et Salon de la Nature.
- 1er Juin : Kermesse écoles St-Jo, St-Anne.





AVIS A LA POPULATION

Association leader sur le canton de PLOUDALMEZEAU recherche **HOMME** ou **FEMME**, **motivé**, **responsable**, pour rejoindre son équipe de bénévoles.

Vous avez entre 7 et 77 ans, vous êtes intéressés par le cinéma.

Nous vous offrons notre expérience cinématographique ainsi que notre bonne humeur.

Vous pourrez suivre de bout en bout les aventures et mésaventures de l'invention des frères LUMIERE.

Il n'y a qu'un pas à faire. Le PHARE OUEST est à votre porte, rue Auguste Caroff ou dans chaque salle de projection.

NOVEMBRE

SUBWAY



Si le charme est la plus belle richesse de la femme, **HELENA** (Isabelle ADJANI) est milliardaire. Si la folie se mesure au nombre de bâtons de dynamite qu'on porte sur soi, **FRED** (Christophe LAMBERT) est complètement cinglé.

En fait, **FRED** est amoureux d'**HELENA**, mais cela ne l'empêche pas de la faire chanter. "Le contenu du coffre contre vingt briques... ou une nuit d'amour avec vous".

La chasse à l'homme commence dans le métro qui est un véritable gruyère...

Mercredi 6	PORSPODER	Mercredi 13	LAMPAUL
Jeudi 7	TREGLOU	Jeudi 14	LANDUNVEZ
Vendredi 8	PLOUDAL	Vendredi 15	SAINT-RENAN
Samedi 9	BRELES	Samedi 16	PLOURIN
Mardi 12	TREOUERGAT	Dimanche 17	LANILDUT
		Mardi 19	PLOUGUIN



2^{ème} anniversaire

Dans une ambiance 1930, avec comme invité d'honneur le film "COTTON CLUB" de COPPOLA, le PHARE OUEST fête son 2ème anniversaire. Borsalinos, sautoirs, paillettes, smokings et autres fume-cigarettes seront les bienvenus.

La soirée risque d'être chaude. Les surprises ne vont pas manquer. Venez nombreux

SAMEDI 23 NOVEMBRE - A 20 H 30
SALLE LE BRETAGNE A SAINT-RENAN

Autres séances : Mercredi 20 à 20 h 30 à PLOURIN
et vendredi 22 à 20 h 30 à PLOUDALMEZEAU.